

LE BEAU LIEU

Bulletin no: 11 d'octobre 1977

Pourquoi le "30,000 pieds"?

Mardi, le 19 juillet 1977, avait lieu à la grande salle du centre communautaire la rencontre avec les représentants de la firme Pluram et du ministère des Affaires municipales. Cette rencontre faisait suite à quatre soirées préliminaires d'information relatives au futur plan de zonage, de construction et de lotissement.

Le point litigieux de la soirée fut, sans aucun doute, la grandeur des futurs terrains où il sera exigé un minimum de 30,000 pieds carrés.

Nous aimerions apporter à l'attention de tous les lecteurs deux raisons importantes pour lesquelles cette exigence devient nécessaire.

- Une raison écologique

Il est facile de dire que dans le passé, il n'y a pas eu de problème, mais un fait est certain, là où la population augmente, la pollution fait de même inévitablement. D'où la nécessité pour les responsables de la communauté de prévenir et d'enrayer dans la mesure du possible les problèmes que provoque l'augmentation d'une population.

Avec ce phénomène inévitable de l'accroissement, la consommation de l'eau et le rejet des eaux usées s'accroissent aussi. Le seul moyen de s'alimenter en eau à Ste-Pétronille est relié aux puits de surface ou artésiens. D'autre part, le seul moyen de disposer des eaux usées, sauf pour quelques foyers, est par renvoi dans des puisards ou fosses septiques dont l'excédent s'élimine au travers d'un champ d'épuration. Le champ d'épuration est valable en autant que le sol puisse filtrer les eaux usées et ceci est d'autant efficace si la couche de sol meuble est profonde.

Il est un fait acquis, que le territoire de Ste-Pétronille repose sur du roc, matière qui n'a pas la qualité d'être perméable d'où la difficulté d'épurer sur une surface restreinte les eaux usées.

Si le sol n'épure pas les eaux usées, ces dernières peuvent contaminer les puits et autres veines d'eau potable.

Avec un lot de 30,000 pieds carrés, il est possible d'éloigner le puits du champ d'épuration d'une distance qui permet presque infailliblement d'éviter la pollution d'un puits par les eaux usées.

- Une raison financière

Il est peut-être facile de régler un problème de cet ordre en réclamant l'installation d'un service d'aqueduc ou d'égout ou des deux à la fois.

Les consultations auprès du ministère des Affaires municipales nous ont permis de connaître certaines données relatives au coût d'installation de tels réseaux.

Les coûts énumérés dans ces lignes sont basés sur des études effectuées pour des municipalités de 850 habitants avec un réseau pouvant desservir au maximum les 2/3 de la population, avec une moyenne de 20 usagers au 1000 pieds linéaires de conduite d'eau.

Ces coûts tiennent compte du fait que l'installation se réalise dans des conditions normales. Il est à noter que pour Ste-Pétronille, les conditions deviennent anormales dues au fait que la grande majorité du réseau serait installée dans du roc, d'où la nécessité de dynamiter.

a) Coût du réseau d'aqueduc:

Pour l'installation de 10,000 pieds de conduite d'eau, il en coûterait, toujours dans des conditions normales, la somme de \$ 382,000., pour la mise en place d'un réservoir de 200,000 gallons \$ 220,000., et pour la construction d'une usine de filtration \$ 750,000.-, pour un montant total de \$ 1,352,000.-

Ces chiffres sont des estimés et ce pour desservir une partie de la population seulement.

b) Subventions:

Il est possible d'obtenir une subvention de 75 %, aux conditions exigées par le ministère, soit 20 usagers au mille pieds de conduite d'eau.

Tout ce qui ne respecte pas cette exigence doit être entièrement assumé par la municipalité.

Avec une subvention de 75 % du coût des travaux mentionnés plus haut, représentant un montant de \$ 1,014,900.-, les citoyens desservis par le réseau devront assumer le financement de \$ 338,000.-, financement qui représente un remboursement en capital et intérêt de \$ 45,000.- par année, pendant 25 ans.

A ce montant de \$ 45,000.-, devront s'ajouter les frais d'entretien du système d'aqueduc, estimés à \$ 40,000.- par année, pour un grand total de \$ 85,000.- par année. Ceci représente par famille desservie un coût annuel de \$ 560.00 pour la taxe d'eau.

Ce coût annuel ne tient pas compte des frais d'installation et d'entretien du système reliant la résidence au réseau.

c) Réseau d'égout:

Toujours dans des conditions normales, l'installation des tuyaux d'égout coûtera \$ 285,000.-, et des étangs d'oxydation \$ 160,000.-. Ceci représente un coût supplémentaire de \$ 73.- par famille pendant 25 ans. Ce montant de \$ 73.- tient compte du fait que le coût de creusage pour l'enfouissement des tuyaux d'égout est déjà calculé dans les estimés du réseau d'aqueduc.

Ceci signifie que pour l'installation d'un réseau d'aqueduc et d'égout, sur une longueur de 10,000 pieds, et pour ne desservir qu'une partie de la population, dans des conditions normales, et suivant des estimés récents, il en coûtera par foyer desservi \$ 633.- au moins pendant 25 ans.

Il est de plus à remarquer que 10,000 pieds de conduite d'eau ne couvrent même pas la longueur totale de l'avenue Royale à Ste-Pétronille.

Suite à toutes ces données, n'est-il pas plus logique d'obliger ceux qui viennent s'installer à Ste-Pétronille d'assumer les conséquences de leur choix que d'imposer à ceux qui y sont déjà les coûts résultants d'un développement disproportionné du territoire?

NOUVELLE NOMINATION

Il nous fait plaisir de souhaiter la bienvenue à monsieur Bernard Dagenais, qui occupera le poste de conseiller municipal en remplacement de monsieur Philippe Noël.

LE CONSEIL MUNICIPAL

PROJET "CANADA AU TRAVAIL"

A sa séance régulière du 3 octobre dernier, le conseil municipal adoptait une résolution afin de parrainer un projet "Canada au Travail".

Ce projet qui aura pour but premier de monter une bibliothèque à l'usage des résidents de la municipalité contribuera aussi à la création d'emplois.

Nous espérons que ce projet sera accepté par le ministère de l'Immigration et de la Main-d'Oeuvre du Canada, responsable de tels projets, et connaîtra un succès égal au projet que nous avons déjà parrainé, cet été, dans le cadre de "Jeunesse Canada au Travail".

PAULINE PATRY
Conseiller municipal

REGLEMENT CONCERNANT LES CHIENS

Au mois d'avril dernier, nous vous informions qu'en vertu du règlement no: 82, tous les propriétaires de chiens doivent les faire enregistrer, à un coût de \$ 2.00 par chien.

De plus, ceux-ci doivent être tenus en laisse lorsque en promenade. Sur le terrain de leur propriétaire, ils doivent être dans un enclos fermé ou attachés.

A sa réunion régulière du mois d'octobre, le conseil municipal donnait à la Société Protectrice des Animaux (S.P.A.) un contrat les autorisant à appliquer ce règlement.

Ce contrat d'une durée d'un an débutera le 1er novembre prochain et sera appliqué comme suit:

- Tout chien errant sera ramassé par la S.P.A.
- Le propriétaire aura 48 heures pour communiquer avec la S.P.A. et devra lui-même aller récupérer son chien
- Les frais de garde du chien sont de \$ 3.00 par jour et payable immédiatement à la S.P.A.
- Si le chien n'est pas licencié, le propriétaire devra enregistrer immédiatement son chien au coût régulier de \$ 2.00
- Si la S.P.A. n'a pas eu de contact avec le propriétaire du chien dans les 48 heures suivant sa capture, celle-ci a le droit de le vendre ou de le tuer
- Les services téléphoniques de la S.P.A. fonctionnent 24 heures par jour

Nous sommes obligés de prendre de telles mesures afin que ce règlement soit respecté et que les gens de la municipalité puissent jouir de leur environnement en toute quiétude.

LE CONSEIL MUNICIPAL

LE TOUR DE L'ILE D'ORLEANS

Nous aimerions vous fournir un court compte-rendu du travail effectué par les étudiants qui ont travaillé, cet été, au projet "Le Tour de l'Ile d'Orléans", dans le cadre de Jeunesse-Canada au Travail.

Durant les 9 semaines d'opération, ils ont travaillé dans le secteur de Ste-Pétronille du 26 juin au 10 août, dans divers domaines dont:

- aménagement et nettoyage sur les terrains municipaux
- nettoyage de certains fossés et élimination d'arbres morts aux abords du Chemin du Bout-de-l'Ile
- extermination de l'herbe à puces en bordure immédiate de la route dans le village
- nettoyage complet des grèves publiques et privés
- fourniture de 10 barils à déchets installés dans les endroits qui étaient le plus encombrés
- démolition d'une cabane effondré près de la route et du fleuve
- entretien hebdomadaire des terrains de la municipalité
- travaux mineurs dans les locaux des loisirs.

Du 10 août au 26 août, ils ont travaillé dans les municipalités de St-Jean, St-Laurent et St-François.

Dans leur rapport final, ils ont fait des recommandations auprès de la municipalité afin de sensibiliser les gens à garder leur environnement propre, en utilisant les poubelles à déchets, en coupant les branches mortes qui peuvent nuire et être dangereuses lorsqu'elles surplombent les rues et les trottoirs, etc.

Ces jeunes ont fait un excellent travail et ont démontré, tout au long de l'été, une bonne volonté et un esprit d'équipe chaleureux.

Nous profitons de l'occasion pour les en remercier.

CLAUDE PARENT
Conseiller municipal

DROIT DE VOTE

" 243. Tout individu, majeur et possédant la citoyenneté canadienne, a droit de voter à l'élection du maire et des conseillers locaux s'il est inscrit comme propriétaire ou locataire sur le rôle d'évaluation en vigueur dans la municipalité et y est domicilié depuis au moins douze mois avant le jour du scrutin ou, s'il n'y est pas domicilié, est inscrit sur le rôle d'évaluation en vigueur comme propriétaire d'un immeuble ou locataire d'un magasin, d'un comptoir, d'une boutique, d'un bureau ou d'une place d'affaires, dans la municipalité, depuis au moins douze mois avant le jour du scrutin.

244. A également le droit de voter à l'élection du maire et des conseillers locaux, tout autre individu qui, au moment de voter, est majeur et citoyen canadien, est domicilié dans la municipalité depuis au moins douze mois et est inscrit au rôle d'évaluation."

Pour vérifier si votre nom est inscrit ou pour faire ajouter celui-ci sur les listes électorales, vous devez communiquer avec le secrétaire-trésorier avant le 3 novembre 1977.

LE PRESIDENT D'ELECTIONS

A NOTER

Changement d'horaire pour le bricolage:
De 12.30 à 13.30 hres pour les 8 ans et plus
de 13.30 à 14.30 hres pour les 4,5,6 et 7 ans

LOISIRS

Restaurant

Le conseil municipal est à organiser les loisirs de la période hivernale et dans le but de mieux servir la population intéressée, il aimerait offrir un service de restaurant, à la grande salle, pendant les heures d'ouverture de la patinoire.

Toute personne, résidant à Ste-Pétronille de préférence, et désirant opérer ce restaurant à concession, devra faire parvenir ses nom et adresse, avant le 1er novembre prochain, au bureau du secrétaire-trésorier de la municipalité.

Surveillants de la patinoire

Nous sommes à la recherche de personnes majeures désirant occuper les postes susmentionnés.

Sous l'autorité du directeur de l'équipement, ces personnes auront la charge de voir à la bonne marche des activités sur la patinoire et à l'intérieur de la salle communautaire.

Toute personne intéressée est invitée à faire parvenir une demande au secrétaire-trésorier de la municipalité. La rémunération des surveillants se fera au salaire minimum.

GUY ROYER
Conseiller municipal

Hockey

Toujours dans le cadre de la préparation de nos activités hivernales, nous aurons besoin d'instructeurs pour les jeunes de catégories Atome (jusqu'à 9 ans), Pee-Wee (9 à 12 ans) et Bantam (12 à 14 ans)

Tous ceux qui seraient intéressés à nous aider dans ce sens sont invités à communiquer avec monsieur Claude Bussières, directeur des activités sportives à 828-2824.

Ballet-Jazz

Afin de permettre aux jeunes qui suivent cette activité d'avoir un meilleur apprentissage, on nous a indiqué qu'il leur serait utile d'avoir des miroirs devant lesquels ils pourraient évoluer.

Nous nous permettons donc de demander aux citoyens qui auraient de vieux miroirs de dimension suffisante pour que les enfants puissent s'y voir en hauteur, et qui désireraient s'en débarrasser de s'adresser à mme Andrée Turgeon à 828-2518.

Nous vous remercions de votre collaboration.

LE COMITE DES LOISIRS

CUEILLETTE SPECIALE DES VIDANGES

Le 22 octobre prochain aura lieu la cueillette spéciale des vidanges et autres objets volumineux.

Nous conseillons aux citoyens de déposer ceux-ci la veille car cette cueillette débutera très tôt le matin.

A compter du 1er novembre prochain, les vidanges seront ramassés une fois la semaine, le mardi.



LE SCOUTISME... POUR REJOINDRE LES JEUNES D'AUJOURD'HUI!

Une Aventure

C'est-à-dire une expérience de vie attrayante parce que l'on accepte de se lancer dans des situations comportant des risques calculés, de faire face à l'imprévu et aux difficultés venant tant des forces extérieures que de ses propres réactions personnelles.

De Jeunes

Ce n'est pas une aventure imaginée de toute pièce par des animateurs. C'est l'aventure telle que la rêvent et la désirent les jeunes selon leur âge... Chez les louveteaux, cette aventure s'appelle la CHASSE, chez les éclaireurs ce sera un GRAND-PROJET rempli d'activités, chez les pionniers on la nommera ENTREPRISE.

Voulue, choisie, préparée et révisée par les jeunes

Les jeunes doivent être actifs et participer à chaque moment de leur aventure. L'aventure part de leurs désirs, de leurs rêves; elle est voulue par eux. Pour passer du rêve à la réalité, il faut qu'ils choisissent. Pour faire face à l'imprévu, il faut se préparer.

Une fois réalisée, l'aventure doit être révisée et évaluée afin qu'elle devienne vraiment éducative.

Groupés en équipes

Le SCOUTISME se vit en équipes. Mais cette vie d'équipe n'a pas la même intensité du louveteau au pionnier. Elle veut répondre aux goûts des jeunes et à leur besoin de socialisation. Chez les éclaireurs, la vie de patrouille et la vie de troupe sont également partagées.

Encadrés par une équipe d'adultes

Les efforts des jeunes ont besoin d'être soutenus et animés par des adultes qui, eux aussi, travaillent en équipe.

Pour les aider à devenir adultes - citoyens - chrétiens

Dans ses aventures le jeune découvre des occasions de s'épanouir personnellement, de prendre toute sa place dans la société et de progresser au plan de la foi.

Nous avons besoin de vous dans l'équipe pour continuer... Il nous manque d'animateur.

Gaëtan Rivard,
43 Des Pins Sud, Ste-Pétronille.
828-9664.